



L'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE DÉPLOIE DES BORNES DE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES :

UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR TRIER À LA SOURCE ET VALORISER NOS DÉCHETS ALIMENTAIRES

Que sont les biodéchets ?

Les biodéchets regroupent l'ensemble des déchets d'origine naturelle, végétale ou animale pouvant se décomposer naturellement.

En matière de traitement des déchets il existe 2 catégories de biodéchets :

- Les déchets alimentaires (restes de repas, épluchures de fruits et légumes, marc de café, coquilles d'œufs...).
- Les déchets verts du jardin (feuilles, petites tailles, tontes).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la réglementation nationale impose le tri à la source des biodéchets :

- aux professionnels qui doivent trouver des solutions pour trier à la source leurs déchets alimentaires.
- aux collectivités qui doivent proposer des dispositifs pour les particuliers afin que les déchets alimentaires ne soient plus mélangés aux ordures ménagères et qu'ils puissent être valorisés en compost ou en énergie.

Un projet ambitieux sur trois ans

L'Agglomération Saumur Val de Loire, via son opérateur en charge des déchets ménagers «Kyrielle», engage la généralisation du tri des déchets alimentaires pour offrir une solution à chaque usager d'ici fin 2027.

Ce programme bénéficie d'un financement de 164 000 € du Fonds Vert et complète ainsi les services déjà proposés depuis plus de dix ans par la collectivité : distribution de composteurs individuels et d'établissement, installation de composteurs partagés sur de nombreuses communes.

Des solutions adaptées à chaque habitat

Afin de proposer des solutions aux habitants, tout en maîtrisant le coût du service, les élus de l'Agglomération Saumur Val de Loire ont décidé d'adapter le service en fonction de la typologie de l'habitat :

- Maisons individuelles avec jardin : possibilité d'obtenir un composteur individuel sur rendez-vous auprès de Kyrielle (formulaire à compléter sur www.saugur-aggloproprete.fr ou l'application mobile Kyrielle).
- Appartements ou maisons sans jardin dans les communes rurales : déploiement progressif de composteurs partagés (environ dix nouveaux sites par an).
- Appartements ou maisons sans jardin dans les communes pôles (Saumur, Montreuil-Bellay, Doué-la-Fontaine, Gennes, Les Rosiers-sur-Loire, Longué, Allonnes) : des bornes d'apport volontaire pour déchets alimentaires seront installées, en complément ou remplacement des composteurs partagés.

L'installation des bornes d'apport volontaire pour déchets alimentaires est prévue sur 3 ans :

2025 : une quarantaine de bornes à Saumur (début octobre – fin novembre)

2026 : une quarantaine dans les pôles secondaires et à Saumur (entre septembre et décembre)

2027 : une quarantaine supplémentaires à Saumur à partir de mi-janvier

Comment fonctionnent les bornes ?



Chaque borne métallique abrite un bac recevant les déchets alimentaires en vrac (vidés depuis un seau) ou dans un sachet kraft sans plastique (sacs biosourcés ou compostables interdits). Pour l'utilisateur, le geste est similaire à celui d'un point d'apport volontaire. Pour Kyrielle, la collecte se fait à l'aide d'une benne équipée d'un système de lavage du bac et de la borne. Les déchets sont ensuite valorisés par méthanisation (le biogaz produit permet à la benne de collecte de rouler) et par compostage industriel.

Informations pratiques

- Ce dispositif est réservé aux particuliers. Les professionnels doivent recourir à un prestataire privé.
- Les consignes de tri sont affichées sur chaque borne et disponibles sur l'**application mobile Kyrielle** ou sur le site Internet www.saugur-aggloproprete.fr.
- Des flyers d'information seront distribués dans les boîtes aux lettres des foyers concernés en amont du lancement du service et des permanences d'information seront assurées par les agents de Kyrielle dans les communes et quartiers concernés lors de chaque déploiement.

Calendrier des permanences des agents de Kyrielle

9 permanences pour accueillir et renseigner les usagers seront tenues en 2026 dans les communes pôles et les quartiers concernés de Saumur. Si la personne désirant s'y rendre n'est pas disponible, elle peut se rendre à une autre permanence de son choix.

SAMEDI 12 SEPTEMBRE DE 9H A 12H

Doué-la-Fontaine

📍 Place du Champ de Foire

MERCREDI 23 SEPTEMBRE DE 15H A 18H

Montreuil-Bellay

📍 Cité Les Dahlias, Rue d'Anjou

MERCREDI 30 SEPTEMBRE DE 15H A 18H

Allonnes

📍 Rue Armand Quénard (parking PAMA)

MARDI 6 OCTOBRE DE 15H A 18H

Longué-Jumelles

📍 Rue de Pont Poiroux, parking Résidence Dahlia

MARDI 3 NOVEMBRE DE 8H30 A 12H

Gennes

📍 Place du 8 mai 1945 (marché)

MARDI 10 NOVEMBRE DE 11H A 14H

Saumur - L'Oillerie

📍 103 Boulevard Henri Dunant

JEUDI 3 DECEMBRE DE 11H A 14H

Saumur - Bagneux

📍 20 rue des Menhirs

JEUDI 10 DECEMBRE DE 9H A 12H

Saumur - Offard

📍 17 rue des Capucins d'Offard

JEUDI 17 DECEMBRE DE 14H A 17H

Saumur - Millocheau

📍 3 Boulevard Joly Leterme

Renseignements

Kyrielle / Saumur Agglopropreté - 201 Boulevard Jean Moulin
49400 SAUMUR / 02 41 50 44 67 / accueil@agglopropre49.fr
www.saumur-aggloproprete.fr

CONTACT PRESSE

Service Communication
Ville de Saumur et
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
Jérôme ROVIRA
06 47 57 83 81
jerome.rovira@saumurvaldeloire.fr

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc • CS 54030 • 49408 Saumur Cedex
Tél. 02 41 40 45 50 • www.saumurvaldeloire.fr